



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180405-CONS-AG-18-034
-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 5 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS ROUTIERS COLLECTIFS DE VOYAGEURS

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Mattea LACAVE.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Jean -Louis MILANI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Michel CASTELLANI	à	Linda PIPERI
Emmanuelle de GENTILI	à	Philippe PERETTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Ivana POLISINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS ROUTIERS COLLECTIFS DE VOYAGEURS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport N°7 ;

Considérant que le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2017 du budget des transports routiers collectifs de voyageurs ont été vérifiés ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**CONSTATE
(A l'unanimité)**

Que les résultats du Compte de Gestion du Receveur sont identiques à ceux du Compte Administratif 2017 du Budget des transports routiers collectifs de voyageurs ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **13 AVR. 2018**
et publication ou notification
du **13 AVR. 2018**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUSSAOUI